

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 29 janvier 2026 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Sud-Ouest

NOR : JUSF2602934A

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la Jeunesse du Sud-Ouest

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse du Sud-Ouest ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2026 relatif à la composition du comité social d'administration de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Ouest.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Sud-Ouest les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| ☐ Titulaires : | Madame Fatiha ECH-CHARI
Madame Farida HATTAT |
| ☐ Suppléants : | Monsieur Arnaud MALLART
Monsieur Radouane BOULACHEB |

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

☐ Titulaire : Monsieur Grégory ALLAIS

☐ Suppléant : Monsieur Bruno MABIT

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

☐ Titulaires : Monsieur Patrice RAYBAUD
Madame Marielle HAUCHECORNE
Madame Isabelle GRELOUNAUD

☐ Suppléants : Monsieur Vincent FILLONNEAU
Madame Lise VIDAL
Madame Fabienne DEMARE

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

☐ Titulaires : Monsieur Xavier ANDRIEUX
Monsieur Abdellah LEBTAHI

☐ Suppléants : Monsieur Chakir BELGOUZIA
Madame Dominique BOUCHET

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

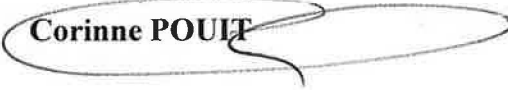
L'arrêté du 26 novembre 2026 relatif à la composition du comité social d'administration de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Ouest est abrogé.

Article 4

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Sud-Ouest est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 29 janvier 2026

**La directrice interrégionale de la PJJ
du Sud-Ouest**


Corinne POUIT